PROFESSION DE FOI

AM-AF 06

Commission Consultative Paritaire Départementale

(CCPD Alpes-Maritimes 2023)

Ces élections vont se dérouler uniquement par voie électronique*

du 08 mai 2023 08h00 au 15 mai 2023 08h00

La commission est saisie pour avis avant toute décision du Président du Conseil Départemental, quand il est envisagé de retirer, de ne pas renouveler ou de modifier un agrément.

La CCPD doit être informée, sans délai de toutes mesures de suspension.

Elle est également informée du bilan de fonctionnement de l'agrément et sur le contenu de la Formation Obligatoire.

Notre liste indépendante se compose :

	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTES</u>
_	MONDILLON Stéphanie	PETIT Karlne
-	GASNIER Emilie	DUMOULIN Valérie
	ANGLANI Emilie	WINDELS Anne-Gaëlle
	AMBROGIO Christelle	GUARDIOLA Stéphanie

Pourquoi voter pour cette liste indépendante :

- Notre engagement à défendre les professions d'assistants maternels et familiaux dans le strict respect de la législation
- Notre engagement à faire valoir la reconnaissance comme professionnels à part entière de nos professions de l'enfance et de la petite enfance auprès des instances
- Notre engagement à suivre et étudier les dossiers présentés en commission
- A être à la disposition de chaque assistant(e) familial(e) ou maternel(le) convoqué(e)
- Garantir le respect des critères définis par l'agrément et par les statuts
- A être attentive au respect envers la personne convoquée
- A inciter, favoriser et soutenir la formation obligatoire et continue
- A être à votre écoute sur les difficultés que vous rencontrez sur le terrain et les faire remonter.

Simple mais efficace, à l'essentiel et sans blabla.

VOTRE CONFIANCE NOUS HONORE ET NOUS ENGAGE

<u>Contact</u>: ama.grasse@gmail.com